



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2023-90006

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 mars 2023**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2023-90006**.

Cette demande, déposée par la représentante des propriétaires du lot 5 185 070, situé au 286-488, chemin de Wexford, dans la zone F-82, vise la construction d'un chalet de villégiature avec une superficie dérogatoire. L'article 6.5 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la superficie au sol maximale autorisée pour un chalet de villégiature est de 85 mètres carrés. L'élément dérogatoire est donc le chalet de villégiature projeté avec une superficie au sol de 102,6 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 13 mars 2023 à 19 h 30** à l'Hôtel de ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21^e JOUR DE FÉVRIER 2023

Greffière,
Mélanie Poirier